

**CONSEIL NATIONAL
DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL
DU PATRIMOINE CULTUREL**

**Procès-verbal
de la séance du 11 mars 2015**



Étaient présents :

sous la présidence de M^{me} Isabelle Maréchal, chef du service du patrimoine de la direction générale des patrimoines, représentant M^{me} Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication,

- membres de droit :
 - M^{me} Isabelle Balsamo, chef de l'inspection des patrimoines ;
 - M. Alexandre Gady, directeur de l'UMR 8150 « André-Chastel ».
- représentants des collectivités territoriales :
 - M^{me} Marie-Noël D'Hooge, conseillère régionale de Champagne-Ardenne ;
 - M. Bertrand Masson, conseiller régional de Lorraine.
- personnalités qualifiées :
 - M^{me} Françoise Lapeyre-Uzu, chef du service chargé de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la région Rhône-Alpes.
 - M. Jean-Baptiste Minaret, professeur des universités, université François-Rabelais de Tours ;
 - M^{me} Elizabeth Pastwa, chef du service chargé de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la région Franche-Comté ;
 - M. Claude Quillivic, ingénieur au service chargé de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la région Centre.

Étaient excusés :

M. Vincent Berjot, directeur général des patrimoines du ministère de la culture et de la communication,

- membres de droit :
 - M. Eric Bernet, chef du service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche, représentant la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
 - M. Laurent Girometti, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, représentant la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.
- représentants des collectivités territoriales :
 - M^{me} Farida Boudaoud, conseillère régionale de Rhône-Alpes ;
 - M^{me} Pascale Cauchy, conseillère régionale de Basse-Normandie ;
 - M^{me} Karine Gloanec-Maurin, conseillère régionale du Centre ;
 - M^{me} Dominique Salomon, conseillère régionale de Midi-Pyrénées ;
 - M. Emmanuel Constant, conseiller général de Seine-Saint-Denis ;
 - M. Jean-Noël Brugeron, conseiller général de la Lozère ;
- personnalités qualifiées :
 - M. Michel Kaplan, professeur des universités, université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

Assistaient également à cette réunion :

- M. Xavier de Massary, inspecteur général des patrimoines, collège Inventaire ;
- M. Philippe Vergain, chef de la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel ;
- M. Jean Davoigneau, chargé de mission à la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel ;
- M^{me} Catherine Chaplain-Manigand, référent patrimoine industriel à la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel ;
- M^{me} Bénédicte Cartelier, chargée de mission à la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

M^{me} Isabelle Maréchal, chef du service du patrimoine de la direction générale des patrimoines, représentant la ministre de la culture et de la communication, ouvre la séance à 14h00.

M^{me} Isabelle Maréchal souhaite la bienvenue, au nom de la ministre de la culture et de la communication, aux membres du conseil national. Elle regrette toutefois la relative faiblesse de la représentation des élus, et salue d'autant plus la présence de Marie-Noël D'Hooge et de Bertrand Masson.

Elle présente ensuite l'ordre du jour. Un exemplaire du numéro spécial de *l'Observatoire des politiques culturelles*, intitulé « L'Inventaire général du patrimoine culturel : bilan d'une décentralisation » est remis aux participants. Isabelle Maréchal précise qu'il s'agit de l'Inventaire vu par les régions alors que le rapport de la mission conjointe IGA/IGAC dont il sera question en fin de séance, est l'Inventaire vu par l'administration. Elle se réjouit du succès rencontré par le colloque « 1794-1964-2004-2014 Dynamiques d'une aventure de l'esprit : l'Inventaire général du patrimoine culturel » qui s'est tenu en novembre 2014 et qui avait été organisé en partenariat avec l'ARF. Elle ajoute que si cette forme de partenariat n'est peut-être pas exportable dans d'autres domaines, elle mérite d'être valorisée. Elle conclue que ces trois éléments, le numéro spécial, le rapport IGA/IGA et le colloque, constituent un bon socle pour assurer la continuité de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Le quorum étant atteint, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 – Avis du conseil national sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire dans les régions en 2013

À la différence de l'an dernier où la présentation des rapports annuels des services s'était faite de manière thématique, il est procédé à un examen systématique des avis par ordre alphabétique des régions, afin de permettre aux membres du conseil de réagir sur chaque avis individuellement.

Les avis sur les rapports des SRI d'Alsace et d'Aquitaine sont adoptés à l'unanimité sans commentaire particulier.

À propos de l'avis sur le rapport du SRI d'Auvergne, Isabelle Maréchal s'interroge sur l'intérêt d'un service éducatif dans un service régional d'Inventaire. Le SRI Auvergne est en effet l'un des quatre services disposant d'un service éducatif. Elizabeth Pastwa répond que c'est un auxiliaire précieux, notamment pour la valorisation, mais que malheureusement, de tels services sont rares, en raison du manque de personnel. Elle ajoute que c'est un problème que l'on rencontre aussi dans les musées. Certains services régionaux développent toutefois des activités éducatives même sans personnel dédié. L'avis sur le rapport de l'Auvergne est adopté à l'unanimité.

À la lecture de l'avis sur le rapport du SRI de Bourgogne, Isabelle Maréchal estime qu'il s'agit d'un bilan en demi-teinte. Elizabeth Pastwa répond qu'il s'agit en effet d'un service fragilisé par des départs non remplacés mais qui dispose de personnels compétents. Elle espère que la fusion avec la région Franche-Comté permettra de consolider ce service. L'avis est adopté à l'unanimité sans autre commentaire.

Aucune remarque n'est formulée à la lecture des avis sur les rapports des services régionaux de l'Inventaire de Bretagne, du Centre, de Champagne-Ardenne et de Franche-Comté qui sont adoptés à l'unanimité.

À propos de la Guyane, Philippe Vergain précise que l'absence de transmission de rapport annuel cette année est liée au départ de son responsable. La situation devrait être rétablie l'an prochain.

Concernant l'Île-de-France, Xavier de Massary tient à souligner l'investissement important du service en matière de valorisation, qui en fait toute son originalité. Il cite notamment les manifestations organisées chaque année au moment des Journées européennes du patrimoine lors d'une « Semaine du patrimoine » : balades urbaines, conférences, visites, spectacles...

L'avis est adopté à l'unanimité.

S'agissant du Languedoc-Roussillon, Isabelle Maréchal note avec satisfaction l'achèvement de l'inventaire des vitraux anciens conduit en partenariat avec la région Centre. Elle ajoute que ce rapport succinct n'en retrace pas moins une activité normale. Xavier de Massary nuance toutefois en précisant que le renouvellement complet de l'équipe a fragilisé le service, avec le risque d'une perte de mémoire. Il espère toutefois que le rapprochement avec le service de Midi-Pyrénées permettra de le renforcer. L'avis est adopté à l'unanimité.

L'avis sur le rapport du service de l'Inventaire du Limousin est adopté à l'unanimité sans commentaire.

Philippe Vergain annonce que, pour la 7^{ème} année consécutive, le SRI de Lorraine n'a pas envoyé son rapport annuel. Comme l'an dernier, il sera inséré une page blanche dans le rapport du conseil national afin d'appeler l'attention sur ce défaut de transmission.

Concernant Midi-Pyrénées, Jean-Baptiste Minnaert tient à souligner que les nombreux partenariats noués par le SRI le sont avec des collectivités territoriales et non des partenaires privés. Isabelle Maréchal s'interroge sur l'intérêt de ces partenariats du point de vue du service. Philippe Vergain lui répond qu'ils permettent en effet de mener de fronts de nombreuses opérations mais que cela risque de poser à terme un problème de partage de la méthodologie dans la mesure où les chercheurs font plus d'encadrement d'opérations que de terrain. François Lapeyre-Uzu ajoute que le SRI de Midi-Pyrénées est assez réticent par rapport à l'outil Gertrude. Dans ces conditions, le rapprochement avec la région Languedoc-Roussillon ne sera pas simple.

L'avis sur le rapport du service de Midi-Pyrénées est adopté à l'unanimité.

L'avis sur le rapport du service de l'Inventaire du Limousin est adopté à l'unanimité sans commentaire.

A l'issue de la lecture de l'avis sur le rapport du SRI de Basse-Normandie, Isabelle Maréchal demande si l'opération sur le 1 % artistique conduite dans les lycées de la région, est une opération nationale ou une initiative régionale. Philippe Vergain lui répond qu'il s'agit d'une initiative de la région mais que plusieurs régions sont concernées par cette thématique, Bourgogne, Centre, Rhône-Alpes, Franche-Comté, pour n'en citer que quelques-unes. Claude Quillivic précise qu'en région Centre, l'opération sur le 1 % concerne aussi les constructions nouvelles et pas uniquement les lycées. Isabelle Maréchal estime qu'une opération nationale aurait le mérite de montrer le savoir-faire de l'Inventaire.

L'avis sur le rapport du service de l'Inventaire du Limousin est adopté à l'unanimité.

A propos de la Haute-Normandie, Philippe Vergain signale le départ à la retraite de l'actuel chef du SRI, qui ne sera pas remplacé avant le rapprochement avec la Basse-Normandie. Des opérations

intéressantes ont été conduites sur les paysages et l'ethnologie. L'avis sur le rapport est adopté à l'unanimité.

L'avis sur le rapport du service de l'Inventaire de PACA est adopté à l'unanimité sans commentaire. Concernant le rapport sur le SRI Pays-de-la-Loire à propos duquel le renouvellement de deux conventions entre le SRI et deux départements (le Maine-et-Loire et la Mayenne), Xavier de Massary précise que de tels partenariats, qui étaient autrefois un mode privilégié, tendent aujourd'hui à disparaître. Cela pose un problème dans la mesure où la documentation constituée n'a pas toujours été versée dans les bases nationales. Philippe Vergain ajoute que les deux seuls types de coopération subsistant au niveau départemental le sont avec les CAO et les Archives.

L'avis sur le rapport du service de l'Inventaire de Picardie est adopté à l'unanimité sans commentaire.

Concernant Poitou-Charentes, Isabelle Balsamo fait remarquer que cette région est l'une des quelques régions dont la couverture territoriale est en voie d'achèvement, avec l'Alsace et la Bretagne. Xavier de Massary informe alors les membres du CNIGPC de la réflexion en cours visant à l'adoption d'une charte graphique pour la cartographie des rapports annuels des SRI.

L'avis sur le rapport du service de l'Inventaire de Picardie est adopté à l'unanimité sans autre commentaire.

L'avis sur le rapport du service de l'Inventaire de Rhône-Alpes est adopté à l'unanimité sans commentaire.

Philippe Vergain prend alors la parole pour évoquer la situation des services régionaux de l'Inventaire en outre-mer (Guadeloupe, Martinique et Réunion). Ces trois régions n'ont pas encore de service constitué mais ont toutefois recruté des personnels.

Bertrand Masson intervient alors pour apporter une précision quant à la non-transmission du rapport annuel du SRI de Lorraine. Il tient à souligner que, du point de vue de la région, le SRI de Lorraine produit un travail de grande qualité et a notamment noué des partenariats très solides avec les universités. Or, la rédaction d'un rapport annuel est un travail lourd par rapport à la masse de travail déjà très importante du SRI de Lorraine. Cependant, l'effort d'allègement que vous avez engagé sur le formulaire du rapport annuel devrait permettre au SRI Lorraine de régulariser sa situation. J'ai d'ailleurs déjà reçu le rapport 2014 du service. Isabelle Maréchal se réjouit de cette bonne nouvelle, tandis qu'Isabelle Balsamo s'interroge sur l'alimentation des bases nationales. Bertrand Masson lui répond que c'est également en cours.

Bertrand Masson interroge ensuite les membres du CNIGPC sur la pratique de l'externalisation. Il souhaite savoir s'il s'agit d'une pratique courante et si elle est en augmentation. Xavier de Massary lui répond en ce qui concerne le service de Champagne-Ardenne qu'il connaît bien pour l'avoir dirigé jusqu'en 2014. Il précise que dans cette région, le recours à l'externalisation se justifie par la création récente du service et sa sous-dotation en moyens. Il ajoute que si l'externalisation est bien encadrée, avec une étude de faisabilité et un cahier des charges bien rédigés, et un suivi régulier, cela fonctionne bien. Philippe Vergain fait toutefois remarquer que le SRI de Champagne-Ardenne fait exception au plan national. L'externalisation n'est pas une pratique très courante dans les autres services, qui recourent plutôt aux partenariats, soit en déléguant la maîtrise d'ouvrage, soit en la conservant.

Bertrand Masson pose alors la question de la valorisation. Il souhaite savoir s'il n'existe pas une tension au sein des SRI entre une valorisation nationale (via les bases documentaires) et la restitution locale, à destination des habitants. Philippe Vergain lui répond que la réorganisation

territoriale sera l'occasion de repenser cette question, en réfléchissant à une diffusion interrégionale et pas seulement nationale. Mais Claude Quillivic tient à rappeler la nécessité absolue de disposer d'une plate-forme nationale afin de permettre l'interopérabilité des données régionales au niveau national. Les chercheurs de l'Inventaire ont en effet besoin de comparer leurs données nationalement.

2 – Présentation de la réflexion « Pour une méthode de définition et d'évaluation des territoires, paysages et formes bâties du périurbain ».

Jean-Baptiste Minnaert revient d'abord sur la genèse du projet « Périurbain », avant d'en détailler les phases successives et les principaux résultats qu'il illustre en projetant les photographies de paysages périurbains qu'il a prises en France et à l'étranger. Il conclut sa présentation en annonçant les suites possibles qui pourraient être proposées, à savoir la finalisation d'une *Méthode de définition d'évaluation des territoires, paysages et formes bâties du périurbain*, au moyen d'un travail collaboratif en deux ateliers, et l'élaboration d'un *Vocabulaire du périurbain*.

3 – Présentation du compte rendu des journées d'études sur les « Paysages de l'industrie » organisées à Montpellier les 2, 3 et 4 avril 2014.

Catherine Chaplain présente le compte rendu des journées d'études qui se sont déroulées en avril dernier sur les « Paysages de l'Industrie »¹. La publication qui en a été faite a été adressée à l'ensemble des membres du CNIGPC en version numérique. Catherine Chaplain propose de la mettre également sur le site Internet de la Mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel. Philippe Vergain mentionne également deux articles du numéro 45 de l'Observatoire des politiques culturelles (« Les paysages de l'industrie, nouveau champ d'étude pour l'Inventaire » et « Nouveaux enjeux, nouveau territoire : le fleuve à l'épreuve de l'Inventaire ») qui sont consacrés à ces nouveaux champs d'étude pour l'Inventaire. Isabelle Balsamo quant à elle estime qu'un tel document intéresserait certainement les chefs de STAP pour de futures protections paysagères. Ceux-ci font en effet état d'un besoin de vocabulaire pour décrire les grands équipements tels que les éoliennes. Le compte rendu de ces journées d'études pourrait ainsi leur être présenté lors de leur prochain séminaire.

Françoise Lapeyre-Uzu fait observer que la problématique des paysages de l'industrie est au cœur des préoccupations des régions qui doivent gérer des friches industrielles. Bertrand Masson pose alors la question des friches militaires. Il souhaite savoir comment elles sont appréhendées par le ministère de la Culture. Isabelle Maréchal lui répond qu'elles sont pour le moment vues en tant que bâtiments et, à ce titre, peuvent faire l'objet d'une protection au titre du code du patrimoine, et non sous l'angle paysager.

4 – Information sur le travail d'alignement des thésaurus et sur la réflexion nationale engagée sur l'évolution de la méthodologie (mise à jour du livret de prescriptions Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel en ce qui concerne l'organisation documentaire).

Jean Davoigneau présente le travail sur la méthodologie conduit par la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, en étroite collaboration avec les services régionaux de l'Inventaire².

1 Le texte de la présentation figure en annexe 1.

2 Le texte de la présentation figure en annexe 2.

Claude Quillivic réagit à cette présentation en insistant sur l'intérêt d'une telle collaboration entre le ministère de la Culture et les régions. Selon lui, cette collaboration serait plus fructueuse si les régions mettaient à disposition Gertrude au ministère de la Culture puisque l'Etat et les régions sont coproducteurs de la norme. Il faut dépasser le simple usage et « entrer dans le moteur ».

Isabelle Balsamo estime quant à elle qu'un soutien politique est indispensable sur ces points. Elle espère que le rapport IGA/IGAC permettra de l'obtenir. Elle retient le terme de co-production qui lui paraît tout à fait approprié.

5 – Information sur le rapport de la mission conjointe IGA/IGAC sur le bilan de la mise en œuvre de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Isabelle Maréchal présente le contexte de la mission d'inspection conduite conjointement par l'Inspection générale de l'administration du ministère de l'Intérieur et l'Inspection générale des affaires culturelles du ministère de la culture sur la décentralisation de l'Inventaire.

Elle souhaite que ce rapport, une fois validé, soit diffusé à l'ensemble des régions. Elle ajoute que, sans surprise, un volet est consacré au système documentaire national et elle espère que la dynamique de ce rapport permettra de développer la notion de co-production afin de garantir l'aspect général de l'Inventaire.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h00.

ANNEXES

1 – Note pour la présentation du compte rendu des journées d'études sur « Les paysages de l'industrie » organisées à Montpellier les 2, 3 et 4 avril 2014.

2 – Note pour la présentation du travail d'alignement des thésaurus et de la réflexion nationale engagée sur l'évolution de la méthodologie.

Annexe 1 : Présentation du compte rendu des journées d'études sur « Les paysages de l'industrie » organisées à Montpellier les 2,3 et 4 avril 2014.

Les journées d'études sur « les paysages de l'industrie » ont été organisées en avril dernier par la MIGPC, en partenariat avec le Cnfpt/Inset de Montpellier, pour répondre à une commande passée par le bureau de l'ACRI en février 2013.

Constatant l'intérêt croissant d'inclure un volet paysager dans les études menées par les SRI, il a semblé, à l'époque, opportun de poursuivre la réflexion menée sur les paysages, en 2012, au sein de la MIGPC, autour d'Odile Schwerer, architecte-urbaniste de l'État.

C'est donc en binôme avec Odile Schwerer que nous avons commencé à préparer ces journées, Odile pour l'aspect paysage et moi-même pour l'aspect industrie. Mais le départ de cette dernière, en août 2013, a changé la donne. N'ayant pas sa compétence sur les paysages, ces journées ont dû être réorientées plus spécifiquement vers une approche paysagère abordée à travers le prisme du développement industriel, en excluant volontairement la notion de paysage du seul point de vue du paysagiste.

L'aide apportée par un stagiaire architecte-paysagiste, lors du travail de restitution de ces journées, a néanmoins permis de combler en partie cette lacune.

S'inspirant du modèle de l'atelier organisé par la MIGPC en partenariat avec le Cnfpt/Inset d'Angers sur le diagnostic, ces journées d'études se sont étalées sur trois jours, ponctuées de visites de terrain autour des carrières de calcaire, des salines et du réaménagement du port de Sète. Elles ont fait appel à la participation active de cinq SRI (Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Alsace, Île-de-France) et de diverses personnes ressources extérieures (DREAL, Conservatoire du littoral, Direction des Ports, etc.).

Le présent compte rendu restitue le déroulé de ces journées ; il est complété par une bibliographie sommaire et des annexes où figure, entre autres, le *Cahier des Clauses Scientifiques et Techniques* de l'étude des vallées haut-rhinoises du Massif des Vosges, présenté par l'équipe alsacienne.

Les différents exposés des cinq régions sollicitées à Montpellier présentent des approches contrastées du « paysage de l'industrie » qui peuvent nous aider et faire évoluer notre réflexion méthodologique.

A l'issue de ces rencontres, plusieurs points concrets ont été évoqués par les participants (cf. page 39) comme de possibles pistes de travail.

Certains entrent dans la réflexion en cours sur la place de l'illustration en général et plus particulièrement de la cartographie dans les études d'inventaire (rôle des dessinateurs et des sigistes au sein des SRI).

D'autres évoquent la réalisation d'un guide des sources documentaires spécifiques à la représentation du paysage.

D'autres sont le révélateur d'une demande pressante des chercheurs confrontés à des réalités géomorphologiques difficilement restituables, en l'état, dans les dossiers d'inventaire pour qualifier le paysage, comme la notion de « bassin versant », fondamentale pour l'étude des vallées.

Il ressort également de ces journées que pour poursuivre cette réflexion méthodologique, il semblerait nécessaire de constituer un groupe de travail « patrimoine industriel et paysage » en collaboration avec des géographes et différentes personnes ressources travaillant notamment en STAP et en CAUE.

Pour conclure, on peut dire que ces journées d'études sur les « paysages de l'industrie » ont permis, pour la première fois, d'aborder avec les SRI la thématique plus large des paysages. Cette approche a été depuis également évoquée lors des ateliers des rencontres du Grand Est, lors de la réunion du groupe de travail sur *Principes Méthodes et Conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel* en décembre 2014 et lors du colloque INP sur l'Inventaire, à travers la présentation de nos collègues alsaciens sur les paysages de l'industrie.

De ce fait, il nous paraît utile, à l'instar du rapport de Villefavard, de pouvoir disposer de ce compte rendu en ligne, au chapitre « Réflexions en cours » du site Internet de l'Inventaire général du patrimoine culturel (<http://www.inventaire.culture.gouv.fr/>).

Annexe 2 : Information sur le travail d'alignement des thésaurus et sur la réflexion nationale engagée sur l'évolution de la méthodologie (mise à jour du livret de prescriptions *Principes méthodes et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel* en ce qui concerne l'organisation documentaire)

Point 1

Lors du dernier conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel, l'an dernier, la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel a présenté les versions revues et corrigées des deux thésaurus de la désignation des œuvres (œuvres architecturales et espaces aménagés d'une part et objets mobiliers d'autre part).

Au-delà de nouvelles versions, c'est surtout deux nouveaux outils documentaires qui ont été déployés et mis en ligne sur un nouvel outil de production et de diffusion des vocabulaires (ou référentiels) du ministère de la culture et de la communication GINCO.

Grâce à cet outil, nos vocabulaires (et pas seulement ceux propres à la désignation des œuvres) sont élaborés et diffusés selon des formats et des langages respectant la norme internationale ISO 25964-1 établie en 2011 et propre aux *thésaurus pour la recherche documentaire*.

Nos thésaurus sont donc maintenant des données ouvertes (diffusés sur le site dataculture.fr) et sous licence de partage (creative commons).

Nous avons l'an dernier présenté au conseil deux perspectives que cette refonte permettait d'ouvrir, et ceci toujours dans le respect de normes partagées.

Tout d'abord l'illustration de nos thésaurus, ce travail de collecte et de sélection est mené depuis des années, sa saisie est maintenant possible grâce à l'outil GINCO production et est en cours de saisie. Une mise à jour de l'interface de diffusion est nécessaire à son édition et se fera au cours du premier semestre.

L'autre point concernait l'appariement de nos thésaurus avec d'autres référentiels ou vocabulaires.

Les différentes institutions culturelles du MCC ont développé d'importantes bases de données. Leurs thésaurus constituent les pivots autour desquels elles s'organisent, mais la plupart du temps ces bases de données ne communiquent pas entre elles.

L'émergence des technologies liées au Web 3.0 (ou Web sémantique ou bien encore dénommé Web de données), spécialement adaptées à l'interopérabilité des métadonnées, ouvrent aujourd'hui des perspectives inégalées dans l'interconnexion des vocabulaires. Cela s'appuie en premier lieu sur le second volet de la norme ISO 25964, *l'interopérabilité entre vocabulaires* (volet publié en 2013)

Si les vocabulaires sont interconnectés, les bases de données seront sémantiquement liées.

Mais la fiabilité des interconnexions sémantiques ne repose pas uniquement sur la technologie, même si celle-ci est indispensable à leur mise en place. C'est avant tout, un travail d'expertise : un travail humain. Une situation nouvelle se fait jour, les gestionnaires de thésaurus qui concentraient précédemment leurs efforts sur la gestion et maintenance internes des vocabulaires, se doivent de reporter leurs efforts sur les liens avec des vocabulaires externes.

Les enjeux de ce que l'on nomme un graphe de connaissance sont l'interdisciplinarité, le multilinguisme et l'interculturalité. Nos outils nous permettent de mettre en place ce schéma qui de plus s'inscrit parfaitement dans les projets ministériels, notamment dans le projet graphe culture.

C'est pourquoi nous avons tout au long de l'année 2014 été soutenu et accompagné méthodologiquement et techniquement par le département de la politique numérique du MCC et par le département de la recherche de l'enseignement supérieur et de la technologie qui nous a donné les moyens de mener à bien ce travail.

Nous avons donc choisi d'aligner nos concepts avec ceux de trois référentiels, également présents sur le web en données ouvertes et pérennes. Un travail d'expertise minutieux, long et ingrat a été mené.

Tout d'abord, avec le *répertoire des autorités matière encyclopédiques et alphabétiques unifié* de la BnF (RAMEAU) ;

Mais aussi avec le *Art and Architecture Thesaurus* du Paul Getty Trust ;

Et pour finir avec *DBpedia*, le vocabulaire d'indexation de Wikipedia France.

Ce travail d'indexation est quasiment achevé, il reste et restera toujours perfectible et est déjà disponible en données ouvertes. Cela nous a permis d'aligner 90 % de nos concepts avec l'un des trois référentiels et plus de 80 % le sont avec les trois.

Nos partenaires du Secrétariat général du ministère nous ont donné les moyens de poursuivre ce travail en 2015 autour du thesaurus de l'iconographie afin d'aligner notre référentiel avec d'autres vocabulaires, tout d'abord avec celui de nos collègues des musées de France (Joconde), retrouvant ainsi le cadre originel qui avait prévalu lors de la création des bases de données du ministère au début des années 1970.

Mais aussi avec la classification iconographique *ICONCLASS* (référentiel en langue anglaise) édité par l'institut national d'histoire de l'art des Pays Bas, et toujours avec *RAMEAU* et *DBpedia*.

Point 2

Un des documents listés dans l'annexe de l'arrêté du 17 février 2009 fixant les normes scientifiques et techniques en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel est l'ouvrage intitulé *Principes méthodes et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel* dans son édition numérique de 2007. Une première édition de ce livret de prescriptions avait été publiée aux éditions du patrimoine en 2001.

Ce livret fondamental est par nature le document où se confrontent des catégories qui évoluent à des rythmes différents : la longue durée des principes qui n'est pas celle de la méthodologie, par ailleurs, les règles, procédures et outils qui évoluent sur un autre tempo.

Par ailleurs, le vocabulaire documentaire change extrêmement rapidement, il faut se faire précis pour être entendu de tous et surtout dialoguer dans une langue partagée.

Par exemple, on utilise dans *Principes Méthodes et Conduite* les termes de *dossier*, *notice*, *grille* ou *fiche* parfois accompagnés de qualificatifs. Dorénavant on parle plutôt de *modèle de données*, de *graphe*, de *métadonnées*, etc.

Une reprise complète du glossaire de *Principes Méthode et Conduite* est donc nécessaire suite aux évolutions des technologies et des techniques documentaires.

Par ailleurs, il convient, suite à la réalisation et au déploiement du nouvel outil de production de la documentation de l'Inventaire général du patrimoine culturel (Gertrude), aux évolutions méthodologiques et aux nouveaux terrains d'études, de mettre en adéquation principes, pratique et possibilités des outils dans l'organisation de la documentation et le contenu de chaque type de dossier.

En accord avec la section scientifique du conseil national l'Inventaire général du patrimoine culturel et l'association des conservateurs régionaux de l'Inventaire, il a été convenu de mobiliser les compétences des services régionaux d'Inventaire sur appels à participation autour d'une réflexion nationale sur les évolutions de la méthodologie.

Une première réunion s'est tenue au ministère le 11 décembre 2014, l'intérêt de la démarche et du sujet a été rappelé. Il a été acté de l'urgence de ce travail autour de l'organisation documentaire et des types de dossiers. Mais d'autres sujets ont aussi été abordés et devraient faire l'objet d'un dialogue entre la mission, l'inspection et les services régionaux : la place et le rôle de l'illustration, de la cartographie, la meilleure prise en compte du patrimoine immatériel et du paysage dans la restitution des études, etc.

Point complémentaire

Le rapport sur le bilan de 10 ans de décentralisation de l'Inventaire général du patrimoine culturel, mené par une inspection conjointe des ministères de l'Intérieur et de la Culture qui vient d'être remis aux ministres, n'est pas encore diffusé mais un point important a été souligné et ne fait pas débat : la défaillance de la chaîne d'alimentation du système documentaire national des données de l'IGPC.

Les calendriers d'élaboration des outils informatiques des services décentralisés d'une part et de l'État d'autre part n'ont jamais coïncidé. Les services régionaux d'Inventaire ont été décentralisés sans réel outil de production des données ; les régions se sont donné les moyens de concevoir et implanter un outil de production des données et de diffusion régionale (GERTRUDE) respectant les « normes » et prescriptions méthodologiques définies par les services de l'État chargés de l'Inventaire général, et ceci, à la date du début de ce chantier, soit 2004. Depuis cette date, le Ministère a travaillé de manière plus transversale et élaboré des recommandations de production de données culturelles (HADOC) à l'échelle des métiers de la direction générale des Patrimoines, et même au-delà : Bibliothèques, arts plastiques, etc.

Dans l'attente de leur nouvel outil (GERTRUDE), les services régionaux d'Inventaire ont continué à produire des données d'Inventaire des opérations déjà en cours avec les outils disparates dont ils avaient l'usage. Petit à petit, ils se sont mis en attente du nouvel outil. L'alimentation du système national de données (hébergé sous le logiciel MISTRAL) s'est peu à peu tarie : de moins en moins de données nouvellement chargées (néanmoins quelques mises à jour), des difficultés techniques et des incompatibilités de systèmes informatiques dans la mise en place et la pérennisation de l'implantation de la chaîne d'alimentation (LEXIC/OVIDE) ont fait qu'aujourd'hui peu de services peuvent et souhaitent charger des données dans MSITRAL.

Par ailleurs, la plus grande part des données actuellement produites par les services de l'Inventaire sont des données « riches », c'est-à-dire respectant les modèles Html de données préconisés par l'État et produites tout d'abord avec l'outil RENABL et maintenant avec GERTRUDE. Les services de l'État n'ont pas encore mis en place la solution technique permettant de diffuser nationalement ces données Html. Les données doivent être « appauvries » pour être diffusées sous MISTRAL. On peut comprendre le peu d'empressement des services régionaux à entrer dans ce schéma.

Aujourd'hui la situation paraît extrêmement favorable, les calendriers de travail respectifs semblent être en phase, les volontés également. Le moment semble d'autant mieux choisi que le rapport d'inspection précité, en faisant de cette défaillance un des points forts de son bilan, donne une légitimité forte à sa nécessaire réussite.

L'outil MISTRAL est maintenant clairement considéré comme obsolète par la SDSI et les services usagers. Son remplacement est inscrit au schéma directeur informatique du Ministère de la culture sous le nom de projet OPERA. Ce projet de diffusion des données s'est rapproché du projet de structuration de l'information HADOC : leur comité de pilotage et leur comité de suivi sont maintenant communs.

Dans le même temps, l'outil GERTRUDE est maintenant installé et utilisé dans la plupart des services régionaux, certains ont même déjà mis en place les plates-formes de diffusion et même déjà en accès public pour Rhône-Alpes et Bretagne. Le dialogue entre le comité de maintenance de GERTRUDE et les services de l'État a repris. Pour la première fois depuis le début du projet, les services de l'État sont invités à présenter leurs projets (essentiellement OPERA, et sa chaîne d'alimentation à partir de GERTRUDE) au prochain comité de pilotage GERTRUDE en mai 2015.

Nous devons, en cette année 2015, mobiliser les énergies, dégager des moyens, essayer d'en obtenir de nouveaux afin de ne pas gâcher cette opportunité, de ne pas décevoir les espoirs et de faire taire les esprits chagrins confortés par dix ans de difficultés et d'absence de dialogue.